

R é p u b l i q u e
f r a n ç a i s e



C O M M U N E D ' A M B È S

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 4 DÉCEMBRE 2025 À 18H30

Nombre membres élus : 23

Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 19

Représentés : 03

Votants : 22

Absents : 01

Date de la convocation :

27 novembre 2025

Certifié exécutoire

Compte tenu de l'envoi en

Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Maire,

Le Conseil Municipal d'Ambès,

Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;

Rémi PIET, Isabelle BESSE, Nicolas MUZOTTE, Muriel JOLIVET, Sophie PARADOT, adjoints au Maire ;

Christiane HIPPOLYTE, Dominique JOLIVET, Catherine RODRIGUEZ, Marie-Pierre FETIS, Franck DUMARTIN, Christophe BOURDIEU, Antoine VIGNAUD, Enzo BORTOLATO, Sandrine VILLENAVE, Eléonore LAPORTA, Romain RITOU, Jean-Pierre MAZZON, Catherine LABARRERE conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Christian LAPEYRE donne procuration à Muriel JOLIVET, Marine SAAD donne procuration à Gilbert DODOGARAY, Kelly GUARINO donne procuration à Franck DUMARTIN.

ABSENT(S) : Jean-Noël ELIPE.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Sophie PARADOT

DÉLIBÉRATION N° 070 12 2025 – DIRECTION GÉNÉRALE – SCHÉMA DE MUTUALISATION – AVENANT N° 5 À LA CONVENTION CADRE DE CRÉATION DE SERVICES COMMUNS ENTRE BORDEAUX MÉTROPOLE ET LA COMMUNE – RÉVISION DE NIVEAUX DE SERVICE 2024-2025

Présentation par M. le Maire

Dans le cadre de la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la Commune d'Ambès signée en date du 23 mars 2023, un avenant n° 5 est réalisé en vue d'intégrer les révisions de niveaux de services arrêtées entre la Commune et Bordeaux Métropole entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025.

Il traduit l'impact de ces révisions sur les modalités de mise en œuvre des services communs, les moyens humains et matériels nécessaires à l'activité de ces services et traite les aspects financiers.

Les révisions de niveaux de services concernent les domaines suivants :

Propreté : augmentation du niveau de service (toilettes du parc de Cantefrêne).

Numérique et système d'informations : déploiement 2024/2025 dans les écoles et évolution des équipements administratifs.

Parc matériel roulant : changement de gamme d'un véhicule.

Le nouveau montant prévisionnel de la compensation financière de la Commune est évalué dans l'annexe 5 bis au présent avenant et est actualisé :

Au titre des révisions de niveaux de services 2024-2025.

Le montant définitif sera arrêté par délibération début 2026 à la majorité qualifiée des Communes membres et à la majorité simple du Conseil de Métropole dans le cadre de la révision des attributions de compensations, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des impôts.

Le présent avenant entre en vigueur le 1^{er} janvier 2026.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 à la convention cadre pour la création de services communs entre Bordeaux Métropole et la Commune d'Ambès ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

VOTE

Pour : 21

Contre : 0

Abstention : 1

JP. MAZZON

Fait et délibéré le 4 décembre 2025
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

